

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 19007 Numéro SIREN : 524 899 754 Nom ou dénomination : A.M.C.H

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2023 sous le numéro de dépôt 98699

SARL A.M.C.H

38 RUE SERVAN

75011 PARIS

SIRET : 52489975400013

APE : 4120A



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt,
Le 31 Juillet,
A 19 heures,

Les associés de la SARL A.M.C.H, société à responsabilité limitée au capital de 8 000€ divisé en 80 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- | | |
|---|---------|
| ° Monsieur CHLENDI TAHAR..... | 45 Part |
| ° Madame GALIA K KHADER Epse CHLINDI..... | 10 Part |
| ° CHLENDI Ramzi Ben Moktar..... | 25 Part |

Seuls associés de la société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituer et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur CHLENDI TAHAR, gérant associé.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ° Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- ° Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus à la gérance,
- ° Affectation du résultat de l'exercice,

SARL A.M.C.H

38 RUE SERVAN

75011 PARIS

SIRET : 52489975400013

APE : 4120A

- ° Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, et décision à cet égard,
- ° Reprise des engagements souscrits pour le compte de la société avant son immatriculation au registre du commerce et des sociétés,

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- ° la feuille de présence,
- ° l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020
- ° le rapport de gestion établi par la gérance,
- ° le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce,
- ° le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Divers observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2020, tel qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SARL A.M.C.H

38 RUE SERVAN

75011 PARIS

SIRET : 52489975400013

APE : 4120A

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 35 523 Euros de l'exercice de la manière suivante :

° un bénéfice de..... 35 523 euros

° Au compte « Autres Réserves » pour..... 15 000€

° Au compte « Report à nouveau » pour.....20 523.74 €

Total légal au résultat de 35 523 euros

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate que, ceci étant le 1^{er} exercice de la société et déficitaire par la suite, 'aucun dividende ne peut être distribué par conséquent

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès- verbal qui a été signé après lecture par Le gérant.

Mme GALIA KHADER

M. CHLENDI Ramzi Ben Moktar

M. CHLENDI Tahar

COMPTES ANNUELS

SARL A.M.C.H

38 RUE SERVAN

75011 PARIS

Exercice clos le 31 Décembre 2020

APE : 4120A

SIRET : 52489975400013

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy 'C' shape with a vertical line through it, and a smaller loop to the right.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084*24
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2020	et clos le	31/12/2020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
SARL A.M.C.H - SIREN : 524899754			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
38 RUE SERVAN 75011 PARIS FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
			☐		
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	4 335	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	38 120			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		
PV à long terme imposables à 0%			Autres PV imposables à 19%		
PV exonérées (238 quinquies)					
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
Entreprise nouvelle, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré	Plus values exonérées relevant du taux de 15%				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisée		
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné
			☐		
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS **ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☒	
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a	
		payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d	
Montant des autres distributions:						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j	
Montant des revenus répartis						Total (a à h)	
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
K DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)					
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
		MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %		
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
		MVLT réalisée au cours de l'exercice					
		MVLT restant à reporter					
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus délivrés							

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2023

cerfa

N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise [SARL A.M.C.H - SIPEN : 524899754]					Néant ☐				
Durée de l'exercice en nombre de mois [12]					Durée de l'exercice précédent [12]				
					Exercice N clos le [31/12/2020]				
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012					
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016					
	Immobilisations corporelles	028	35 390	030	35 390	0			
	Immobilisations financières (1)	040		042					
	TOTAL I (5)	044	35 390	048	35 390	0			
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	151 979	052		151 979			
	Stocks marchandises	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	46 406	070		46 406			
	Créances autres (3)	072		074					
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	43 248	086		43 248			
	Charges constatées d'avance	092		094					
	TOTAL II	096	241 633	098		241 633			
TOTAL GENERAL (I + II)					110	277 023	112	35 390	241 633
PASSIF									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120		8 000			
	Ecart de réévaluation			124					
	Réserve légale			126		800			
	Réserves réglementées			130					
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'œuvres...)		131	132					
	Report à nouveau			134		112 178			
	Résultat de l'exercice			136		35 523			
	Subventions d'investissement			137					
	Provisions réglementées			140					
		TOTAL I		142		156 501			
	Provisions pour risques et charges		TOTAL II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164					
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		20 233			
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N)		169	172		64 899			
	Produits constatés d'avance			174					
	TOTAL III		176		85 132				
TOTAL GENERAL (I + II + III)					180	241 633			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	35 390			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184				

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise SARL A.M.C.H - SIREN : 524899754										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2020	
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210			
Production vendue biens						215		214			
Production vendue services						217		218	1 225 219		
Production stockée								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226			
Autres produits								230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	1 225 219		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234			
Variation de stock (marchandises)								236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238	948 331		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240	-29 575		
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier			immobilier	242	92 044		
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244	4 159		
Rémunérations du personnel								250	107 765		
Charges sociales								252	53 882		
Dotations aux amortissements								254			
Dotations aux provisions								256			
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262			
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260					
Total des charges d'exploitation (II)								264	1 176 606		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	48 613		
Produits financiers				(III)				280			
Produits exceptionnels				(IV)				290			
Charges financières				(V)				294	6 158		
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		300			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348					
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306	6 932		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	35 523		
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312	35 523	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316				
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318				
	Provisions non déductibles						322				
	Impôts et taxes non déductibles						324	6 932			
	Divers et intérêts excédentaires		247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330			
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
Dédutions	Dont divers	Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987			342		
		Reprise d'entreprise en difficulté	981		Jeune entreprise innovante	989					
		Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138					
		Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements outre mer	344					
		ZFANG 44 quaterdecies	345		Zone de développement prioritaire	993					
		Bassins urbains à dynamiser - BUD	992								
		Créance report en arrière du déficit		346				350			
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)		655							
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)		643								
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)		645								
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)		647								
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)		648								
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641								
	Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990								
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)		649									
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				352	42 455	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)								356			
Déficits antérieurs reportables										360	
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				370	42 455	372	

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Designation de l'entreprise SARL A.M.C.H - SIREN : 524899754										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450	10 210	452		454		456	10 210		
Matériel de transport		460	25 180	462	0	464		466	25 180		
Autres immobilisations corporelles		470		472	0	474		476	0		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	35 390	492		494		496	35 390		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536			
Installations générales, aménagements divers		540	10 210	542		544		546	10 210		
Matériel de transport		550	25 180	552		554		556	25 180		
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL		570	35 390	572		574		576	35 390		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587		589		
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594		595		
TOTAL					596	585	597		599		

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.M.C.H - SIREN : 524899754</u>								Néant ☐		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A	NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
	Amortissements dérogatoires			600		602		604		606
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30%			601		603		605		607
	Autres provisions réglementées			610		612		614		616
Provisions pour risques et charges				620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630		632		634		636
	Sur stocks et en cours			640		642		644		646
	Sur comptes clients			650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation			660		662		664		666
TOTAL				680		682		684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
								Dotations		Reprises
Fonds commercial								681		683
Autres immobilisations incorporelles								700		705
Terrains								710		715
Constructions								720		725
Installations techniques, matériel et outillage								730		735
Installations générales agencements aménagements divers								740		745
Matériel de transport								750		755
Autres immobilisations corporelles								760		765
TOTAL								770		775
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT										
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2										
3										
4										
5										
6										
TOTAL à reporter									780	
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter	
Déficits imputés									983	
Déficits reportables									984	
Déficits de l'exercice									860	
Total des déficits restant à reporter									870	
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin					325		381
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS					326		380
N° du centre de gestion agréé									388	
Montant de la TVA collectée									374	245 044
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	240 404
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Designation de l'entreprise : SARL A.M.C.H - SIREN : 524899754		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020		Données en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	1 225 219
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	1 225 219
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	29 575
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	29 575
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	948 331
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	58 124
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	33 920
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	1 040 375
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	214 419
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	214 419
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	1 225 219
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	01/01/2020	160 31/12/2020
Date de cessation			186

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | SARL A.M.C.H - SIREN : 524899754 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	80

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom complet	CHLENDI TAHAR	% de détention	45	Nb de parts ou actions	45
Nom marital							
Naissance : Date	06/12/1971	N° Département	99	Commune	TUNISIE	Pays	TUNISIE
Adresse :	11 Rue Antigna 45100 Orléan FRANCE						

Titre	Mme	Nom complet	GALIA KHADER	% de détention	10	Nb de parts ou actions	10
Nom marital	CHLENDI						
Naissance : Date	09/12/1946	N° Département	99	Commune	TUNISIE	Pays	TUNISIE
Adresse :	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX 00000 ZARZIS TUNISIE						

Titre	M	Nom complet	CHLENDI Ramzi Ben Moktar	% de détention	25	Nb de parts ou actions	25
Nom marital							
Naissance : Date	08/01/1987	N° Département	99	Commune	TUNISIE	Pays	TUNISIE
Adresse :	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX 00000 Zarzis TUNISIE						



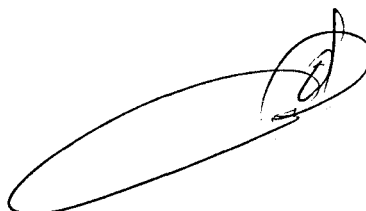
7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [SARL A.M.C.H - SIREN : 524899754]

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		



Règles et méthodes comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 241 633€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat bénéficiaire de 35 523€

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les notes ou tableau ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisation corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Provisions :

Les provisions ont été calculées selon les règles du plan comptable.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produit à recevoir	Etat néant
Charges à payer :	Etat néant
Produit constatés d'avance :	Etat néant
Charges constatées d'avance :	Etat néant
Capital social : 80 Parts de 100€ chacune	8 000€
Fond commercial :	Créer

ENGAGEMENTS FINANCIER :

Crédit bail :	Etat néant
Engagements donnés :	Etat néant
Participations :	Etat néant
Indemnités de départ à la retraite :	Elément non chiffré

RAPPORT DE LA GERANCE
A l'assemblée générale ordinaire annuelle
en date du 31 Juillet 2021
sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunie en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et vous rendre compte de l'activité de la société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- ° Le bilan,
- ° Le compte de résultat,
- ° L'annexe,
- ° Le texte des solutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société ont été établis selon les formes et les méthodes de présentation des comptes annuels définis par le code de commerce et le décret n°83-1020 du 29 Novembre 1983.

ACTIVITE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Nous espérons réaliser un chiffre d'affaires plus conséquent, qui nous permettra d'améliorer notre situation financière.

Activité en matière de recherche de développement

Nous vous signalons qu'au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

Evènements significatifs

Il n'y a pas eu d'événement significatif depuis le début d'activité de la société.

RESULTAT-AFFECTATION

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître :

° un bénéfice.....35 523€

Nous vous proposons également de bien vouloir procéder à l'affectation de ce résultat de façon suivante :

° Au compte « Autres Réserves »..... 15 000€

° Au compte « report à nouveau » pour..... 20 523€

Total égal au résultat comptable de..... 35 523 €

Dividendes versés au titre des trois exercices précédents

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous informons que sur les comptes auxquels vous êtes appelés à délibérer aucun dividende n'a été mis en distribution.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L-223-19 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention de l'article L.223-19 du code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de gérant n'est arrivé à expiration.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation. Vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

L a gérance.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy 'L' followed by a smaller, more complex flourish.